

Contrat de pains Saison 11 : du 16 Novembre au 19 Avril 2022

Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de permettre aux habitant(e)s du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique ;
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs/ productrices et consomm'acteurs/consomm'atrices ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux ;
- de permettre à ses adhérent(e)s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

1- Objet

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire en pains entre le boulanger et l'adhérent(e). Le Boulanger s'engage à être présent au moins trois fois par mois lors des distributions. Il devra fournir sa licence et la certificat bio de ses farines à tout(e) adhérent(e) en faisant la demande. L'adhérent(e) s'engage à être à jour de sa cotisation à la MJC du Grand Cordel et à AMAPapille, d'en respecter les statuts et de s'inscrire sur le planning des permanences.

Le boulanger Basile Tainon, a installé son fournil « Au bois de mon Coeur » à Gahard, il produit un pain 100% levain, pétri à la main, cuit au four à bois à partir de farines bio du moulin de Quincampoix à Rimou (sur les rives du Couesnon).

2- Termes du contrat

L'adhérent(e) et le boulanger s'engagent sur la commande hebdomadaire de base suivante :

		Prix à l'unité	Nombre	Montant
Pain semi-complet T80	500 g	2,50€		€
	1 kg	5,00€		€
Pain Méteil (50 % blé T80 / 50 % seigle)	500 g	2,50€		€
	1 kg	5,00€		€
Céréales (T80 + mélange graines)	500 g	3,00€		€
	1 kg	6,00€		€
Pain petit épautre (pauvre en gluten)	500 g	5,50€		€
Pain fantaisie (mélange Fruits secs/fruits à coque)	400 g	3,00€		€
Soit un total hebdomadaire de				€

L'engagement sur cet achat minimum est pris pour **22 livraisons** sur une période débutant le 16 Novembre 2021 et s'achevant le 19 Avril 2022 (compris).

16/11 - 23/11 - 30/11 - 07/12 - 14/12 - 21/12 - ~~28/12~~ - 04/01 - 11/01 - 18/01 - 25/01 - 01/02 - 08/02 - 15/02 - 22/02 - 01/03 - 08/03 - 15/03 - 22/03 - 29/03 - 05/04 - 12/04 - 19/04

Le paiement des pains s'effectue par chèques bancaires. Le règlement s'effectue en une seule fois au début du contrat ou bien en un, deux ou trois règlements. Dans ce dernier cas, l'adhérent indiquera au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité. Tous les chèques seront remis au gestionnaire d'AMAPapille. Les chèques devront être libellés au nom du boulanger **Basile Tainon**.

**Les livraisons ont lieu chaque mardi de 18h30 à 19h30
dans la cafétéria de la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes.**

En cas d'empêchement ou d'absence, il appartient à l'adhérent(e) d'en informer la personne de la permanence lors de la livraison de la semaine précédente ou au plus tard le vendredi précédent à 20h par voie électronique. Si une autre personne devait prendre le pain à sa place, l'adhérent(e) doit en plus indiquer le nom de la personne

mandatée. Dans le cas où le pain n'est pas récupéré, il est donné à un lieu social, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert de quantité, ni de remboursement. Il n'y a pas de résiliation possible en cours de saison.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

Le producteur : Basile Tainon Au Bois de monCoeur 8, Les Méliers 35490 Gahard Fait le/...../2021 Signature :	L'adhérent(e) : Tél: Mail : Fait le/...../2021 Signature :
--	--

Contact distribution Panier du Grand Cordel : amapapille@grand-cordel.com